RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C3572BFD-9739-435B-B412-FFDF5E17F6E4

1PACT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 70 Cours Tolstoï – 69100 VILLEURBANNE

949 477 012 RCS LYON
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société 1PACT de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour,

Constate, en conséquence, la cessation automatique de ses fonctions de président de la Société à cette même date ;

Décide de dispenser la société 1PACT de son préavis d'un mois ainsi que du formalisme prescrit par dispositions de l'article 13 des statuts de la Société ;

Décide de **nommer**, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, en qualité de Président la Société, pour une durée indéterminée :

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT
société par actions simplifiée au capital de 3 200 000 euros
siège social : 70, Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
887 803 161 RCS LYON

Conformément aux dispositions statutaires, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Le Président exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés ou à l'associé unique.

L'Assemblée Générale, **décide** que la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT, es-qualité de Président de la Société percevra la rémunération annuelle de 12 000 euros.

Le Président pourra également prétendre au remboursement sur justificatif de ses frais de représentation et de déplacement, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

La société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT, par l'intermédiaire de son président, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: C3572BFD-9739-435B-B412-FFDF5E17F6E4

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique DOCUSIGN, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
La société CGE1
Elle-même représentée par la société COMPAGNIE DE LA DURANCE
Elle-même représentée par M. Silouane LEBRETON

Signé par :
[redacted]
A006347BDC994C8...